

AU CŒUR DU G20 : UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LE PROGRES ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Déclaration du groupe de la CFDT

Instance informelle mais utile pour traiter des interdépendances dans le monde, le G20 doit exercer son influence pour tenter de mettre de la cohérence entre les actions multilatérales et inciter les institutions internationales à traduire en actes les engagements pris au travers de grandes déclarations. Dans un monde en crise, qui connaît instabilité et incertitude, l'enjeu principal selon la CFDT est de dépasser les conflits d'intérêts. C'est pour montrer une autre voie de coopération que l'avis met l'accent sur le rôle déterminant que pourrait jouer l'Union Européenne en parlant d'une seule voix au sein du G20.

Dans cet avis, la CFDT soutient tout particulièrement les recommandations qui visent à organiser des consultations réciproques entre institutions, à encourager un rapport d'évaluation sur les dispositions prises, notamment contre le fléau des paradis fiscaux, à rendre effectifs des mécanismes de suivi et à promouvoir l'élaboration d'analyses d'impact impliquant des acteurs de la société civile, notamment les partenaires sociaux.

En matière de suivi et de contrôle, essentiels pour responsabiliser les acteurs, les États comme les grandes entreprises, il est regrettable que l'avis ne cherche pas à s'appuyer sur l'existant tel que les mécanismes de suivi de conventions internationales, le potentiel d'étude de l'OCDE ou l'existence de normes privées comme ISO 26000 en matière de responsabilité sociale des entreprises. En outre, un simple secrétariat du G20 ne pourra créer une nouvelle dynamique de progrès sans une réforme profonde du Conseil économique et social (ECOSOC) au sein de l'ONU ou l'instauration d'un pouvoir de sanction par l'OIT.

Pour la CFDT, la valeur ajoutée du CESE aux nombreux débats qui préparent le Sommet de Cannes en novembre 2011 réside dans la dimension sociale que la présidence française veut formaliser et pérenniser au sein du G20.

L'avis apporte des propositions satisfaisantes sur la mise en œuvre des priorités sociales de cette présidence, le financement et le suivi d'un socle de protection sociale universel, sur la reconnaissance du droit à l'alimentation et sur le respect des engagements financiers de l'aide au développement. Cependant dans une période de crise où le social devient une composante majeure du redressement économique, la CFDT déplore que la question posée par la saisine sur l'emploi des jeunes n'ait pas reçu de réponse et que l'éducation n'ait pas trouvé la place qui lui convient.

La CFDT souhaite que l'ONU élabore une charte mondiale, fixant un minimum de droits en lien avec le socle de protection sociale de l'OIT, qui pourrait être annexée à la révision des Objectifs du millénaire pour le développement, prévue pour 2015. Cela pourrait constituer le catalyseur d'une interaction entre les engagements du G20 et les sources de financement de ce socle universel.

Faute d'un consensus international entre les États parties pour établir un lien entre commerce et emploi, l'avis souhaite à tout le moins que l'OIT bénéficie d'un statut d'observateur auprès de l'OMC, ce qui permettrait de donner plus d'assise à des consultations réciproques systématiques. Cela rendrait plus visible la conditionnalité sociale que constituent les huit normes fondamentales de l'OIT ainsi que l'initiative sur le travail décent.

Cependant il faut rester lucide sur le fait que la ratification des normes ne suffira pas à effacer immédiatement les problèmes de compétitivité et d'emploi en Europe.

La CFDT souhaite que l'Union européenne, à défaut la France, entame une démarche officielle auprès de l'OIT pour obtenir ce statut d'observateur auprès de l'OMC.

La CFDT a voté l'avis.